



**PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE**  
**PRÉFET DE GUADELOUPE**

Service de Presse

Basse-Terre, le 1er août 2018

**LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE**

**Un premier mois des grandes vacances meurtrier,  
le préfet appelle à la responsabilité de tous les usagers de la route**

Deux personnes ont trouvé la mort durant le mois de juillet, ce qui porte à 18 le nombre de tués sur les routes de Guadeloupe.

En cette période de vacances, le préfet de la région Guadeloupe appelle chacune et chacun à se responsabiliser. Les forces de l'ordre, Gendarmerie nationale et Police nationale, appliqueront le principe de tolérance zéro pendant les vacances, quel que soit l'infraction ou le délit. Les victimes de ces deux dernières semaines sont là pour nous rappeler que des petites négligences peuvent endeuiller des familles ou briser des existences.

**Rappels du code de la route et des règles à observer :**

- Pour les conducteurs d'automobile : Veillez à attacher votre ceinture et celles de vos passagers. Respectez les limitations de vitesse et les distances de sécurité. La sécurité des déplacements découle du respect du code de la route et de la courtoisie entre tous les usagers. Automobilistes, tenez compte des usagers plus vulnérables que vous.
- Pour les conducteurs de 2 ou 3 roues motorisés et passagers, l'équipement est obligatoire : casque et gants certifiés CE, blouson, pantalon, chaussures fermées.
- Pour les piétons : Soyez vigilants à votre environnement et portez un gilet fluorescent avec des bandes rétro-réfléchissantes ou des vêtements clairs et une lampe de poche pour être vus la nuit.
- Pour les jeunes cyclistes : Le port du casque certifié est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans. Il est vivement conseillé pour tous.
- Pour tous : Interdiction de porter à l'oreille tout dispositif susceptible d'émettre un son. Cette mesure concerne les conversations téléphoniques mais également la musique et la radio. Seuls les dispositifs intégrés aux véhicules et ceux que l'on ne tient pas en main restent tolérés. La mesure s'applique à tous les usagers de la route : voiture, poids lourds, moto, scooter et vélo.
- Pour tous : il est interdit de conduire sous l'emprise de stupéfiants et d'alcool à un taux prohibé.

**Sur la route chacun est responsable de sa sécurité et de celle des autres**

**Contact Presse :**

Service de la communication interministérielle  
communication@guadeloupe.pref.gouv.fr  
0590 99 39 90 - 0690 58 80 59

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



[www.guadeloupe.pref.gouv.fr](http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr)

[facebook.com/prefecture.guadeloupe](https://facebook.com/prefecture.guadeloupe)

[Twitter.com/prefet971](https://Twitter.com/prefet971)